

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

1790 - 1803

12L 1 - 31

Établi par Jérémy MORVAN, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	12L 1 - 31
Intitulé	Tribunal de commerce de Sedan
Dates extrêmes globales	1790-1803
Niveau de description	Fonds
Importance matérielle	0, 80 mètre linéaire.

Contexte :

Nom du producteur	France. Tribunal de commerce (Sedan, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	<p>Succédant aux juridictions consulaires de l'Ancien Régime, dont l'Assemblée nationale décide de conserver le principe le 27 mai 1790, les tribunaux de commerce sont créés par la loi des 16-24 août 1790. Leurs compétences sont fixées par le livre IV du code du commerce promulgué en 1807 et leur organisation réglée par le décret du 6 octobre 1809. Les tribunaux de commerce ne sont installés que dans des villes dont l'activité commerciale est significative, la compétence commerciale étant exercée par les tribunaux d'arrondissement dans les autres cas. Le nombre des tribunaux de commerce, après avoir augmenté au XIXe siècle et au début du XXe siècle, a surtout décliné en 1999 et 2008. Le fonctionnement et les compétences de ces juridictions sont restés relativement stables.</p> <p>Le tribunal de commerce de Charleville-Mézières a été fermé suite au décret n° 2008-146 du 15 février 2008 dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, initiée en 2007 et achevée en 2010, et a fusionné avec celui de Sedan au 1er janvier 2009. Le tribunal ainsi créé siège à Sedan et prend le nom de tribunal de commerce des Ardennes.</p>
Historique de la conservation des documents	Sans objet
Modalités et date d'entrée	Sans objet

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Jugements et dossiers de procédures du Tribunal de commerce de Sedan.
-------------------------	---

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

Tris, éliminations réalisées	Sans objet
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Les documents ont été classés par affaires et par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le code du patrimoine (art. L. 213-1 à L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction et de réutilisation sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par la licence ouverte votée par le Conseil départemental.
Langue et écriture des documents	Français
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Papier
Instruments de recherche	Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation des originaux	Sans objet
Existence et lieu de conservation de copies	Sans objet
Sources complémentaires dans le service des archives et hors service	L 1 à 1414 Administrations de l'époque révolutionnaire (1790-1832). 1L 1 à 80L 1 Archives judiciaires de l'époque révolutionnaire (1790-1829). Q 1-832 Domaines nationaux pendant la Révolution et l'Empire. - Affaires générales, ventes des biens nationaux, administration du séquestre des biens nationaux (1790-1870). 1J 128 1- 8 Papiers de l'abbé Émile Bouchez. Le clergé dans les Ardennes en 1789 et sous la Révolution [s.d.]. 1J 211

Évêché constitutionnel des Ardennes. 1) "Procès-verbal de l'Assemblée électorale pour la nomination de l'évêque du Diocèse des Ardennes dont le siège est fixé à Sedan, 21-24 novembre ; 2) "Lettre circulaire de Mgr Philbert, Evêque du département des Ardennes à MM. les curés, desservans et vicaires de son diocèse", 26 avril 1792.

1J 220

Évêché constitutionnel des Ardennes. 1) Lettre de Nicolas Philbert, curé de Sedan, à l'Archevêque de Reims, demandant la création d'un évêché des Ardennes et réponse négative de l'archevêché, 7 et 12 mars 1791 ; 2) Discours de Nicolas Philbert aux électeurs du district assemblés dans l'église paroissiale de Sedan avant de procéder à la nomination des juges du nouveau tribunal de police, 24 octobre 1790 ; 3) "Mandement de Monsieur l'Évêque du département des Ardennes" sur le jeûne et l'abstinence, 14 janvier 1792 ; 4) "Mandement de Monsieur l'Évêque du département des Ardennes" sur la nouvelle constitution du Royaume, 17 septembre 1791 ; 5) "Mandement du citoyen-évêque du département pour rendre à Dieu de solennelles actions de grâces des victoires remportées par nos généraux sur les armées combinées des Rois de Prusse, de Hongrie et leurs alliés, 11 octobre 1792 ; 6) Instruction de l'Évêque du département des Ardennes, sur la loi du 20 septembre 1792 qui détermine le mode de constater l'état-civil des citoyens, 12 octobre 1792 ; 7) Réponse de Perrin, député des Vosges, aux calomnies de Vassant, maire de Sedan, an III ; 8) Photographie d'une page de couverture de "l'Évêque du département des Ardennes au clergé et à tous les fidèles de son diocèse".

1J 238

Administration générale du département. 1) Liste des jurés formée pour le quatrième trimestre de l'an VII par l'administration centrale du département des Ardennes, an VII ; 2) Liste des notables du département pour les élections de l'an IX.

1J 576

Jugement rendu par le Tribunal criminel du département des Ardennes qui condamne à la peine de mort des citoyens coupables de complicités d'assassinats, de faux témoignages, de vols ou de manœuvres frauduleuses tendant à ébranler la fidélité des défenseurs de la Patrie envers la Nation Française et à troubler l'Etat par une guerre civile, 27 messidor an III (1794).

6J 1-14

Collection Pol Gosset : documents de l'époque révolutionnaire (la Terreur à Sedan et dans les Ardennes). Collection contenant des rares sceaux révolutionnaires ainsi que des autographes remarquables (1786-1805).

13J 1-48

Collection du chanoine Jean Ladame : documents sur le clergé des Ardennes pendant la Révolution [s.d.].

Bibliographie

Les cahiers de doléances ardennais 1789. Charleville-Mézières : Archives départementales des Ardennes, 1989. 647 pages [JD/C 2].

ACREMONT, Henri d'. La Terreur dans les Ardennes : Mogue-Vassant. Paris : H.-G. Peyre, 1937, 207 pages [JD/A 1].

BERARD, Yvonne. La Terreur à Charleville (Été 1792-Thermidor An II). Paris : Université de Paris I, 1972. 172 pages [KC/C 2].

GABER, Stéphane. La révolution française à Carignan et dans le pays d'Yvois (1789-1795). [s.l.] : [s.n.], [s.d.]. 63 pages [KC/C 14].

GAYOT, Gérard. Révolution en Ardenne de l'Argonne au Namurois. Charleville-Mézières : éd. Terres Ardennaises, 1989. 319 pages [JD/D 1].

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste

Jérémy Morvan

Règles ou conventions

Norme générale et internationale de description archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice

Sans objet

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

12L 1	Audiences de la juridiction consulaire et du tribunal de commerce. 14 août 1790-7 mai 1791	
12L 2 - 13	Plumitifs d'audiences.	1790-An III
12L 2		1790-1791
12L 3		23 mai 1791-28 juin 1791
12L 4		1er janvier 1791-22 juin 1791
12L 5		28 juin 1791-5 décembre 1791
12L 6		6 décembre 1791-26 janvier 1792
12L 7		28 janvier-18 décembre 1792
12L 8		1er nivôse-11 fructidor An II
12L 9		16 messidor-22 fructidor An II
12L 10		1er vendémiaire-21 fructidor An III
12L 11		11 fructidor-25 fructidor An II
12L 12		1er vendémiaire-fructidor An III
12L 13		1er vendémiaire-1er brumaire An III
12L 14	Consignation des lois adressées au tribunal de commerce du district de Sedan.	août 1792-16 floréal An IV
12L 15	Minutes de sentences.	An IV

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

12L 16	Minutes de sentences et assignations.	An IV-An V
12L 17 - 20	Minutes d'audiences.	1791-An IV
12L 17		6 juillet 1791-29 décembre 1792
12L 18		1791-30 juin An II
12L 19		An II
12L 20		An IV
12L 21	Minutes d'audience, de sentences, assignations.	An V-An VII
12L 22 - 23	Minutes d'audiences.	1794-1801
12L 22		An VII-An IX
12L 23		Ans III à IX
12L 24 - 26	Enregistrement des causes du tribunal de commerce.	1791-An VI
12L 24		7 mai 1791-29 septembre 1792
12L 25		29 septembre 1792-26 germinal An IV
12L 26		6 floréal An IV-26 frimaire An VI
12L 27	Extraits de registres de procès-verbaux.	Ans III, IV, VIII, IX
12L 30	Enregistrement des jugements.	26 frimaire An VI-26 pluviôse An VIII

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SEDAN

12L 31

Enregistrement des jugements rendus sur demandes non-fondées
en titres revêtus de la formalité de l'enregistrement.
16 pluviôse An VI-7 ventôse An XI